



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 11 juillet 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 27 juin 2013 : le point sur les marchés, les prévisions de récolte 2013 et la situation économique et financière des entreprises

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 27 juin 2013, sous la présidence de Bernard Prévault.

Cette séance du Conseil s'est exceptionnellement tenue à Marseille, afin d'accompagner l'événement Culture Lavande, qui s'est déroulé du 28 juin au 7 juillet 2013 à proximité du Vieux-Port, dans le cadre des manifestations de Marseille-Provence 2013. FranceAgriMer est l'un des partenaires de cette opération, qui vise à mettre en avant la dimension culturelle de la lavande, avec la réalisation d'un champ de lavande éphémère et de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, notamment en lien avec les producteurs.

#### Lavandes et lavandins : marché contrasté entre lavandin, lavande clonale et lavande de population

De juillet 2011 à juin 2012, la consommation de lavandin s'est maintenue à un niveau proche de celui de la période 2010/11 : avec 923 tonnes pour 2011/12, la baisse n'est que de 2 % sur l'ensemble des lavandins. Pour 2013, la consommation de lavandin semble se maintenir à un niveau significatif, proche de celui des années précédentes, dans un contexte de stabilité des cours (de l'ordre de 19 €, prix à la production pour grosso). Les stocks, déjà en régression, ne devraient pas augmenter. De plus, les événements climatiques de ce printemps pourraient entraîner une récolte à la baisse.

Durant cette même campagne 2011/12, si la consommation de lavande clonale a régressé (18,2 tonnes et - 5 % par rapport à 2010/11), celle de lavande de population a progressé (18,8 tonnes et + 13 %). Cette évolution s'est faite dans un contexte de cours haussier pour l'ensemble des lavandes. Par ailleurs, la production importante, notamment en Bulgarie, ainsi que la relativement bonne production de la récolte 2012 en France, ont contribué à augmenter des stocks déjà significatifs en juin 2012 (qui étaient d'environ 18 tonnes). Au total, ceci entraîne un contexte baissier des cours de lavande notamment clonale (de l'ordre de 80 €/kg). Si la contractualisation de la lavande AOP devrait contribuer à un moindre affaissement des cours (maintien au-dessus de 140 € en juin 2013), le marché est par contre peu actif pour les lavandes de population.

Pour en savoir plus : *Situation des marchés des lavandes et lavandins, 27 juin 2013, FranceAgriMer*

#### Plantes à parfum de Grasse : les prévisions de récolte 2013

Les récoltes 2013 de fleur d'oranger bigaradier et de rose de mai devraient rester à des niveaux proches de ceux de 2012, soit respectivement 4 tonnes et 80 tonnes.

Pour la feuille de violette, les récoltes restent orientées à la baisse (33 tonnes en 2012, soit - 62 % par rapport à 2011). Le report de stock et la concurrence de la concrète, notamment égyptienne, y compris au plan qualitatif, fragilisent cette production. Pour autant la récolte 2013, estimée à 45 tonnes, pourrait être légèrement supérieure si les rendements en feuilles et extractions sont correctes.

La récolte 2012 de jasmin a représenté entre 10 et 11 tonnes de fleurs. Ce volume devrait être reconduit pour la récolte 2013. Le potentiel de production pourrait fournir de plus grandes quantités, mais les difficultés d'organisation de la cueillette ne le permettent pas, avec une main d'œuvre difficile à trouver d'autant plus que la floraison est étalée sur une longue période (récolte pénible et quotidienne de mi-juillet à mi-novembre).

Pour en savoir plus : *Marchés des plantes à parfum de Grasse, 27 juin 2013, FranceAgriMer*

## **Situation économique et financière des organisations de producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : les évolutions 2012**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des principaux éléments d'une étude, conduite par FranceAgriMer en 2012, sur l'évolution de la situation économique et financière des organisations de producteurs dans le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. À partir de l'analyse des documents comptables, cette étude vise également à mieux identifier les points d'améliorations à proposer et les actions correspondantes à mettre en œuvre.

## **Suivi harmonisé des données de production : l'état des lieux des indicateurs pour 2011/12**

Les organisations de producteurs (OP) fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes et stocks pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les organisations. L'analyse de ces données au niveau de 16 OP, même si elles ne représentent qu'un échantillon des secteurs considérés, permet de disposer de différents indicateurs : espèces, modes de production, volumes, type de transformation, prix.

Pour la campagne 2011/12, les OP ont traité près de 200 espèces déclinées sur plus de 550 produits.

Pour en savoir plus : *Suivi harmonisé des données de production*, 27 juin 2013, FranceAgriMer

## **Démarches d'enregistrement Reach : bilan de la mesure d'accompagnement des distillateurs**

Le règlement (CE) n° 1907/2006, appelé règlement Reach, a pour objectif l'amélioration des connaissances des substances mises sur le marché européen, ainsi que la maîtrise des risques qu'elles peuvent présenter pour la santé humaine et pour l'environnement. Les fabricants et importateurs, mettant sur le marché européen une substance entrant dans le champ d'application de Reach à plus d'une tonne par an, doivent fournir des données.

Ce règlement vise à évaluer, enregistrer et autoriser les substances chimiques, mais aussi certains produits naturels complexes comme les huiles essentielles. Les fabricants d'huiles essentielles ont ainsi l'obligation de déposer des dossiers d'enregistrement des substances qu'ils produisent dès que la quantité annuelle est supérieure à 1 tonne. Afin d'éviter que cette obligation ne constitue un frein à la poursuite des démarches d'enregistrement, voire même au maintien des activités de distillation et des productions qui y sont liées, FranceAgriMer a mis en place, depuis début 2013, une mesure d'accompagnement en faveur des distillateurs pour la constitution des dossiers d'enregistrement dans le cadre de la réglementation Reach.

Le bilan de cette mesure d'accompagnement a été présenté aux membres du Conseil. Le nombre élevé de demandes déposées auprès des services de FranceAgriMer (85 dossiers) témoigne de l'intérêt effectif des professionnels pour ce type d'aide. Elle vise, en effet, à maintenir le maillage des distilleries traditionnelles et des productions associées et à conserver leur capacité nominale de production.

## **Démarches d'enregistrement Reach : l'expertise réglementaire, technique et scientifique**

La spécificité des substances d'origine naturelle et, en particulier, des huiles essentielles, repose sur la complexité de leur composition chimique, leur variabilité liée à un ensemble de facteurs biologiques et environnementaux et la méthode d'extraction utilisée. Afin de disposer de l'ensemble des données nécessaires pour accomplir les démarches d'enregistrement Reach, les principaux résultats d'une étude sur l'expertise réglementaire, technique et scientifique concernant l'enregistrement des huiles essentielles au regard du règlement Reach, réalisée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) à la demande de FranceAgriMer, ont été présentés en Conseil.

Pour en savoir plus : *Expertise réglementaire, technique et scientifique concernant l'enregistrement des huiles essentielles au regard du règlement Reach*, Rapport d'étude, 1<sup>er</sup> novembre 2012, Ineris

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales se réunira le 17 octobre 2013 à Volx (siège de la délégation nationale de FranceAgriMer).

---

**Service de presse de FranceAgriMer** : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)